

## Himalia Capitalisation

Investissez

pour l'avenir

Contrat de capitalisation à versements libres et/ou programmés à durée déterminée.

**Deux modes de gestion au choix (exclusifs l'un de l'autre - arbitrage possible de l'un à l'autre).**



**La Gestion libre** : large choix de supports en unités de compte parmi les plus représentatifs du marché. Répartition possible entre un ou plusieurs supports en unités de compte, le fonds en euros et/ou le fonds G Croissance 2020 disponibles au contrat.



**La Gestion pilotée** : accès à une large sélection d'orientations de gestion. Répartition possible entre l'orientation de gestion sélectionnée, le fonds en euros et/ou le fonds G Croissance 2020 disponibles au contrat.

## LES VERSEMENTS

VERSEMENTS LIBRES	
Versement initial minimum	5 000 €
Versement complémentaire	2 000 €
Minimum par support/ par engagement	1 000 €

NB : dans le cadre du PEA, les versements sont plafonnés à 150 000 € par plan et bruts de frais.

### VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (mise en place à tout moment)

Versement initial (si versements libres programmés choisis à la souscription)	1 000 €
<b>Périodicité et montants (minimum) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mensuelle</li> <li>• trimestrielle</li> <li>• semestrielle</li> <li>• annuelle</li> </ul>	75 € 300 € 500 € 1 000 €
Minimum par support	75 €
Date de prélèvement	Le 10 ou 25 du mois

## DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

	MONTANT MINIMUM	RÉALISATION
Rachat partiel <sup>(1)</sup>	2 000 €	Possible à tout moment au terme d'un délai de 30 jours. <sup>(2)</sup>
Solde par support après rachat partiel	1 000 €	
<b>Rachats partiels programmés<sup>(3)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mensuels</li> <li>• trimestriels</li> <li>• semestriels ou annuels</li> </ul>	200 € 500 € 1 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibles à tout moment en Gestion libre (hors fonds croissance) sous réserve des options de gestion choisies et s'il n'y a pas d'avance en cours.</li> <li>• Valeur atteinte du contrat : 10 000 € minimum.</li> </ul>
Rachat total	-	Possible à tout moment.
Rente viagère (option) réversible ou non	Supérieur à 120 €/trimestre	Possible (hors fonds croissance) dès que le contrat a 6 mois.
Montant des arrérages trimestriels à terme échu		
Avance <sup>(4)</sup>	-	Possible dès que le contrat a 6 mois.

<sup>(1)</sup> Dans le cadre du PEA, les rachats :

- avant 5 ans entraînent la clôture du plan sauf cas spécifiques (à savoir : l'imposition du gain net réalisé depuis l'ouverture du PEA est soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % ou soit sur option globale du titulaire au barème progressif de l'impôt sur le revenu auquel s'ajoute les prélèvements sociaux).

- après 5 ans n'entraînent pas la clôture du plan et les versements sont possibles après 5 ans. Il y a exonération d'impôt sur le revenu hors prélèvements sociaux selon les conditions prévues par la réglementation.

<sup>(2)</sup> Sous réserve qu'il n'y ait pas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

<sup>(3)</sup> Dans le cadre du PEA, la durée fiscale de votre contrat doit être supérieure à 5 ans.

<sup>(4)</sup> L'avance est un prêt à rembourser en 6 ans maximum. Elle n'est pas imposable mais vous payez des intérêts sur la somme avancée selon les modalités définies dans le règlement général des avances en vigueur au jour de la demande d'avance.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales du contrat.

Himalia Capitalisation - page 1/4

# LES ARBITRAGES

Entre les supports<sup>(6)</sup> (accessibles dans le cadre de la Gestion libre) :

- montant minimum : 1 000 € ;
- solde minimum sur chaque support/chaque engagement après l'arbitrage : support : 100 € /par engagement : 1 000 €.

NB : dans le cadre du PEA, les arbitrages sont possibles uniquement entre supports éligibles au PEA. Un arbitrage effectué vers un support non-éligible au PEA entraîne la clôture de l'enveloppe PEA.



# LES DATES D'INVESTISSEMENT/DÉSINVESTISSEMENT

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	POUR LE FONDS EN EUROS ET LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	POUR LE FONDS CROISSANCE
Versements (J = date d'encaissement par la Compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 3 ouvrés.
Rachats (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 4 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 4 ouvrés.
Arbitrages par courrier (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 2 ouvrés.
Arbitrages en ligne (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00 <sup>(6)</sup> . J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00 <sup>(7)</sup> .	-

<sup>(6)</sup> Selon les modalités indiquées dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

<sup>(6)</sup> À condition d'avoir effectué l'opération en ligne avant 16 h 00.

<sup>(7)</sup> À condition d'avoir effectué l'opération en ligne après 16 h 00.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



# LES FRAIS

Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et libres programmés	4,50 % maximum.
Frais de gestion :	
• Actif Général de Generali Vie	0,90 % maximum par an.
• G Croissance 2020 <sup>(8)</sup>	1,00 % maximum par an (prélevé hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds).
• supports en unités de compte <sup>(9)</sup>	1,00 % maximum par an (prélevé trimestriellement).
• support en unités dans le cadre de la fiscalité PEA <sup>(10)</sup>	0,40% par an (prélevé trimestriellement)
• OPC indiciels (ETF) et Actions (titres vifs)	1,50 % maximum par an (prélevé trimestriellement).
• au titre de la Gestion pilotée	Pourcentage maximum par an selon les mandats de gestion (prélevé trimestriellement).
Frais d'arbitrage (le 1 <sup>er</sup> du contrat est sans frais) :	
• par courrier	Maximum 1 % (minimum 30 €).
• en ligne	Maximum 1 % (minimum 15 €).
Frais d'arbitrage au titre des options	Voir tableau ci-après.
Frais de changement de modalité de gestion	Maximum 1 % (minimum 30 €).
Autres frais pour le fonds G Croissance 2020	15 % maximum du solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique au fonds croissance.

## L'OFFRE FINANCIÈRE

### Plus de 1 100 supports en unités de compte

dont des supports OPC indiciels (ETF), des actions (titres vifs) et un large choix de supports répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), estampillés du label ISR.

### Une gamme de supports en unités de compte accessibles par voie d'investissement :

fonds structurés et/ou immobiliers dont des SCI, SCPI, et OPCl.

### Le fonds en euros<sup>(11)</sup> :

Actif Général de Generali Vie.

### Le fonds G Croissance 2020<sup>(12)</sup>

offre la possibilité d'opter jusqu'à 3 engagements par contrat, chacun d'une durée comprise entre 8 et 30 ans et d'une garantie en capital à l'échéance à 80 %<sup>(13)</sup>.

## LES MODES DE GESTION



**Gestion libre :** dans le cadre de ce mode de gestion, vous conservez la maîtrise totale de l'orientation de vos investissements entre les différents supports proposés. Choix de la fiscalité PEA (Plan Épargne en Action) disponible uniquement à la souscription dans le cadre de la Gestion libre : sélection de fonds éligibles à la fiscalité PEA.



**Gestion pilotée :** vous confiez la gestion de vos investissements à l'assureur qui prendra conseil auprès d'une société de gestion agréée par l'autorité des marchés financiers.

<sup>(8)</sup> Support non-éligible à la fiscalité PEA.

<sup>(9)</sup> Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

<sup>(10)</sup> Uniquement dans le cadre de la Gestion libre.

<sup>(11)</sup> Le fonds en euros AGGVIE n'est pas accessible dans le cadre de la fiscalité PEA.

<sup>(12)</sup> Le fonds G Croissance 2020 n'est pas accessible dans le cadre de la fiscalité PEA.

<sup>(13)</sup> La garantie en capital partielle est offerte à une échéance définie par vos soins selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat. La garantie à l'échéance porte sur les sommes versées nettes de frais, déduction faite des rachats partiels ou avances non-remboursées.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



# DES OPTIONS<sup>(14)</sup> DE GESTION AUTOMATIQUES DANS LE CADRE DE LA GESTION LIBRE **POUR SÉCURISER ET/OU DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE**

	SÉCURISATION DES PLUS-VALUES <sup>(15)</sup>	LIMITATION DES MOINS-VALUES ET LIMITATION DES MOINS-VALUES RELATIVES	TRANSFERTS PROGRAMMÉS (NON-COMPATIBLES AVEC LA FISCALITÉ PEA)	DYNAMISATION DES PLUS-VALUES (NON-COMPATIBLE AVEC LA FISCALITÉ PEA)
Périodicité	Hebdomadaire	Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hebdomadaire</li> <li>• Mensuelle</li> <li>• Trimestrielle</li> </ul>	Annuelle
Support(s) d'origine	Un ou plusieurs support(s) en unités de compte déterminé(s) sur le(s)quel(s) l'épargne est investie.		Actif Général de Generali Vie ou un support en unités de comptes (UC) (sauf liste d'exclusion à consulter).	
Support(s) de destination	Liste des fonds de sécurisation disponible auprès de votre intermédiaire d'assurance.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ou plusieurs support(s) en unités de compte.</li> <li>• 100 € minimum par support.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 3 supports en unités de compte.</li> <li>• 100 € minimum par support.</li> </ul>
Seuil de déclenchement	5, 10, 15 ou 20 % des plus-values générées.	5, 10, 15 ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte.	-	-
Minimum de mise en place	10 000 € sur le contrat hors fonds croissance.	-	10 000 € sur Actif Général de Generali Vie.	10 000 € sur Actif Général de Generali Vie.
Frais	0,50 % du montant transféré.		Aucuns	

## FISCALITÉ

Contrat de capitalisation et/ou PEA.

### INTERNET<sup>(16)</sup>



- Consultation et transactions en ligne depuis votre espace individuel.
- Souscription dématérialisée disponible auprès de votre intermédiaire d'assurance.
- Consultation via l'application iGenerali, accessible depuis votre smartphone.

<sup>(14)</sup> Les options transferts programmés, sécurisation des plus-values et dynamisation des plus-values sont exclusives les unes des autres. Il en va de même pour les options limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives qui sont exclusives l'une de l'autre. En revanche, l'option limitation des moins-values ou l'option limitation des moins-values relatives sont compatibles avec les 3 autres options citées précédemment. De plus, le fonds G Croissance 2020 ne peut pas être choisi dans le cadre de ces options.

<sup>(15)</sup> Cette option est disponible dans le cadre de la fiscalité PEA.

<sup>(16)</sup> Les modalités de souscription, consultation et gestion sont précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

**Himalia Capitalisation** est un contrat de capitalisation multisupports libellés en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification dont l'assureur est Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Le document d'informations clés du contrat Himalia Capitalisation contient les informations essentielles de ce contrat.

Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre intermédiaire d'assurance ou en vous rendant sur le lien : [generalivie.fr/info-epargne](https://www.generalivie.fr/info-epargne).

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.**

**L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.**

#### Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
 Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé  
 sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

